

AVIS DE CONSTRUCTION

Tender No.: 24-T13

Lieu: rue Anthony de la rue First au ch. Montreal

Date de début prévue: 3 Juin 2024

Carte de la zone de travail










Détails de travail

La Ville de Cornwall entreprendra le revêtement de la conduite d'eau principale dans votre région à compter de la semaine du 3 Juin 2024. Les travaux se dérouleront sur la rue Anthony, de la rue First au chemin Montréal.

À quoi s'attendre pendant la construction?

- Au début de la construction, vous devez vous attendre à ce que l'entrepreneur apporte de l'équipement sur place et prépare les aires de travail; vous pouvez également voir des marques de peinture sur la chaussée et des drapeaux dans le boulevard qui indiquent l'emplacement de toute infrastructure enfouie (conduite de gaz, électricité, égouts, etc.).
- L'entrepreneur installera ensuite un système temporaire d'approvisionnement en eau et le fixera à votre résidence ou à votre propriété. Les résidents doivent s'attendre à une interruption de courte durée de l'approvisionnement en eau lorsqu'ils passent au système d'eau temporaire. Des avis seront envoyés à toutes les résidences avant la perturbation.
- Les travaux comprennent l'excavation de fosses dans la route ou le boulevard pour accéder à la conduite principale existante.
- L'entrepreneur doit ensuite nettoyer et remettre en état la conduite principale existante.
- Une fois la conduite principale rénovée, les propriétés seront reconnectées à la conduite principale nouvellement rénovée; Les résidents subiront de nouveau une perturbation à court terme de l'approvisionnement en eau, mais seront avisés avant la perturbation.
- Enfin, l'entrepreneur enlèvera la tuyauterie d'alimentation en eau temporaire et remettra en état toutes les zones de travail avec de l'asphalte, du béton ou de l'herbe.

	Heures de travail - Les heures normales de travail sont de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi. Le travail en dehors des heures de bureau et le week-end peut être nécessaire en cas d'urgence
	Il y aura des moments où l'approvisionnement en eau sera perturbé. Cela résulte du fait que l'eau doit être coupée pour connecter/déconnecter les résidents à l'approvisionnement temporaire en eau afin que la nouvelle conduite principale puisse être installée. L'entrepreneur enverra des avis vingt-quatre (24) heures avant la coupure de l'eau.
	Accessibilité - Les résidents qui ont des exigences en matière d'accessibilité doivent communiquer avec l'équipe du projet. La Ville se fera un plaisir de vous fournir les logements nécessaires pendant la construction.
	Gestion de la circulation - Veuillez prévoir des retards de circulation pendant la construction. Les résidents devraient également prévoir une augmentation de la circulation dans les rues avoisinantes.
	Stationnement - Le stationnement dans l'aire de travail active n'est pas autorisé pendant la construction. Le propriétaire sera chargé du stationnement. Tout véhicule garé dans une zone de travail active sera remorqué si le propriétaire n'est pas disponible.
	Ordures et recyclage - Suivez votre routine habituelle. Au besoin, l'entrepreneur déplacera les bacs à un autre endroit et les retournera. S'il vous plaît étiquetez vos bacs avec votre adresse civique.
	Restauration - La zone de travaux de construction sera restaurée une fois les travaux terminés. L'ensemencement et/ou la pose de gazon n'auront lieu que pendant les saisons de culture idéales. Au printemps (d'avril à juin) ou à l'automne (de septembre à octobre).

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec l'équipe du projet.

Foraction	Ville de Cornwall	Envoi de la Ville de Cornwall (Communication après les heures de travail - Disponibilité 24 heures sur 24)
Jean-Philippe Lemieux Contremaître	Kyle McIntosh Superviseur de projet	Bureau des travaux municipaux 1225, rue Ontario
579-229-0342	613-362-5369 kmcintosh@cornwall.ca	613-932-5354 ext. 0